

FLASH EDT

15/09/16

Réforme du Certiphyto : ce qui change

La réforme du certiphyto s'est achevée par la publication d'une part du décret du 11 août 2016 modifiant les conditions de délivrance et de renouvellement des certificats individuels et des arrêtés fixant les modalités d'obtention des différents certificats individuels, le 29 août dernier, d'autre part .

En tant qu'entrepreneur, vous êtes concernés par les deux diplômes suivants :

Certificat individuel pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharma- ceutiques » dans la catégorie « décideur en entreprise soumise à agrément » : DESA.

Certificat individuel pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharma- ceutiques » dans la catégorie « opérateur »

Ce qu'il faut retenir de cette réforme :

Les prestataires travaux et services, les exploitants agricoles et les applicateurs en collectivités territoriales sont désormais réunis sous une seule catégorie de certificat avec pour distinction «entreprise soumise à agrément» / «entreprise non soumise à agrément». En 2009, la reven- dication d'EDT était de distinguer les ETA entreprises agréées et certifiées des exploitations agricoles. C'est chose faite.

La durée de validité des certificats a été harmonisée à 5 ans.

Le certificat sera disponible en téléchargement sur le site : www.service-public.fr

La durée et l'organisation des horaires ont été modifiées :

Accès au primo-certificat :

- Formation + test de connaissance ;
- Test seul ;
- Diplôme ou titre obtenu au cours des cinq dernières années précédant la date de la demande.

Renouvellement :

- Formation ;
- Test seul ;
- Diplôme ou titre obtenu au cours des cinq dernières années précédant la date de la demande.

Le certificat sera disponible en téléchargement sur le site : www.service-public.fr

La durée et l'organisation des horaires ont été modifiées :

| Premier certificat Décideur en entreprise soumise à agrément (DESA) | réparti- tion (21h) | renouvellement | réparti- tion (7h) |
|--|--|---|---|
| Réglementation et sécurité environnementale | 6 à 7h | réglementation et sécurité environnementale | 2h |
| Santé sécurité applicateur et espace ouvert au public | 6 à 7h | santé sécurité applicateur et espace ouvert au public | 2h |
| Réduction de l'usage, méthodes alternatives | 7h | réduction de l'usage, méthodes alternatives | 3h |
| Test de connaissance | 1h | | |

| Premier certificat Opérateur | réparti- tion (14h) | renouvellement | réparti- tion (7h) |
|---|--|---|---|
| Réglementation et sécurité environnementale | 3h | réglementation et sécurité environnementale | 2h |
| Santé sécurité applicateur et espace ouvert au public | 7h | santé sécurité applicateur et espace ouvert au public | 3h |
| Réduction de l'usage, méthodes alternatives | 3 | réduction de l'usage, méthodes alternatives | 3h |
| Test de connaissance | 1h | | |